

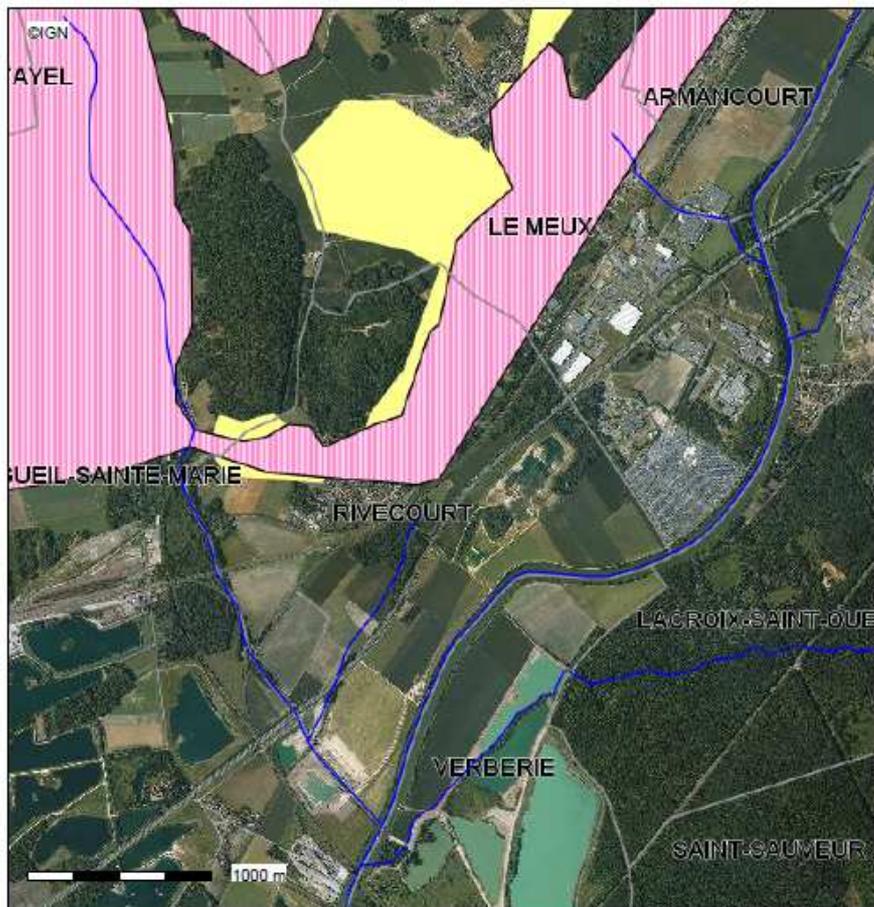
Grille de pré-analyse des dossiers

Nom du projet ou du plan-programme :	Elaboration du PLU de Rivecourt
Nom du pétitionnaire :	Commune de Rivecourt
Type de procédure :	Cas par cas
Complet le :	22 juin 2016
Date limite de réponse :	22 août 2016
Rédacteur de la grille :	Bénédicte Jénot

I. Description du projet ou du plan-programme

Description rapide :	Principaux impacts potentiels :
<p>Commune de 557 habitants en 2012 pour un territoire de 3,9 km². Le PADD prévoit une croissance démographique de 0,3 %, conforme au SCOT (cf. p16 du PADD), pour accueillir 17 personnes supplémentaires d'ici 2022 (7 logements à construire) et projette un denserement des ménages pour atteindre 2,45 personnes par ménage d'ici 2022 (48 logements à construire)..</p> <p>Les objectifs du projet: -densifier les dents creuses, -réhabiliter les friches -maîtriser l'enveloppe urbaines-limiter l'étalement urbain -objectif minimal de 15 logements par hectares</p> <p>Densification de la zone bâtie de 3,9 hectares pour réaliser 55 logements : -12 logements en zone Ur - 11 logements en dents creuses avec un coefficient de rétention de 30 % -5 logements vacants -2 logements au niveau de la rue république -10 logements prévus à l'est -7 logements au figueron, en extension à l'est, sur une zone de 22 500 m² pour respecter les cônes de vue imposées par l'ABF sur l'église depuis la route -12 logements au clos gourlette :</p> <p>Création de zones Nj en fond de parcelles pour préserver la frange boisée, Réduction de 26 hectares des espaces destinés à être urbanisés inscrits dans le POS. Cette réduction est en faveur des espaces agricoles et naturels.</p> <p>Deux demandes d'examen au cas par cas ont précédemment été déposées par la commune.</p> <p>La première, avait fait l'objet d'une soumission à évaluation environnementale stratégique par arrêté en date du 11 février 2014 en raison du projet d'extension de carrière. Un recours de la commune indiquant la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du dossier d'autorisation ICPE a donné lieu à la prise d'un nouvel arrêté de non soumission à évaluation environnementale en date du 3 juin 2014.</p> <p>L'équipe municipale ayant changé, une deuxième demande d'examen au cas par cas a été déposée le 15 juillet 2015, incluant l'urbanisation de la zone 1AU « figueron ». Le projet a été soumis à évaluation environnementale stratégique car la zone 1AU « figueron » de 22500 m², représente la totalité des prairies acides de la commune, et se situe en covisibilité avec l'église monument historique.</p> <p>La présente demande d'examen comprend le projet d'aménagement de la zone du Fiqueron revu et joint les OAP prévus sur les 3 secteurs que le PLU prévoit d'aménager.</p>	<p>Consommation d'espace naturel</p> <p>Insertion architecturale et paysagère de l'entrée de ville dans le respect des cônes de visibilité du monument historique</p>

Atlas des Risques Naturels Majeurs



Conception : DDT 60

Date d'impression : 07-07-2016

-  Limites départementales
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Mvt de terrain cavité : Aléa effondrement en masse et localisé moy
-  Mvt de terrain cavité : Aléa effondrement en masse et localisé
-  Mvt de terrain cavité : Aléa effondrement localisé fort et en masse faible
-  Coulées de boue - Aléa faible à nul
-  Coulées de boue - Aléa faible
-  Coulées de boue - Aléa moyen
-  Coulées de boue - Aléa fort
-  Coulées de boue - Aléa très fort

II. Analyse de la complétude (examen sur la forme)

Dossier complet sur la forme :	Oui
--------------------------------	-----

III. Pré-analyse des enjeux

Thématique :	Enjeux vis-à-vis de la localisation ³ :	Enjeux et impacts présentis vis-à-vis du projet ou du plan-programme :	Niveau d'enjeu ⁴ :	Conculation du service expert ⁴ :
Biodiversité	<p>Le territoire communal de Rivecourt ne comporte pas de site Natura 2000. On y distingue néanmoins un site Natura 2000 à environ 1,5 km à l'est du territoire : la ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp », et une ZSC à environ 6km à l'est du territoire « Massif forestier de Compiègne, Laigue. »</p> <p>La commune est également concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une ZNIEFF de type 1 « LA MONTAGNE DE LONGUEIL ET LA MOTTE DU MOULIN » au sud et au nord du territoire - une ZICO « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » au sud ouest - des zones à dominante humide au centre et à l'est de la commune 	<p>La zone « figeron » est actuellement occupée par des prairies acides et constitue la totalité des prairies acides de la commune. Les OAP prévoient un aménagement uniquement de la partie haute de la zone, afin de préserver une partie de la prairie acide et de ménager des cônes de visibilité sur l'église</p> <p>Les zonages naturels sont classés en zone N au projet de PLU</p>	Moyen	Oui
Paysage et patrimoine	Présence d'un monument historique (inscription de l'église et du cimetière y attenant par arrêté du 18/12/1945).	ménagement des cônes de visibilité sur l'église et définition d'une OAP pour l'aménagement de l'entrée de bourg	Moyen	Oui
Eau	Assainissement collectif relié à la Step du syndicat d'assainissement intercommunal de Longueil sainte marie.	<p>La Step, inaugurée en 2014, a une capacité suffisante</p> <p>Urbanisation privilégiant la gestion des eaux pluviales (noues paysagères) sur les nouveaux quartiers (cf les OAP des secteurs AU)</p>	Faible	Non
Risques naturels et technologiques	<p>PPRI Compiègne pont-saint-Maxence en cours de révision</p> <p>PPRN approuvé</p> <p>La commune compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une zone inondable couvrant la partie sud-ouest / nord-est du territoire communal, par débordement de l'Oise, dont la partie ouest de la RD 13 en constitue la limite nord ; · Deux zones de coulées de boue, aléa moyen, au nord-ouest et au nord-est du village ; · Des mouvements de terrain liés aux cavités concernant le ¼ du territoire communal pour l'aléa rouge au niveau du village et au pied du coteau (aléa de référence effondrement localisé fort et en masse), aléa vert dans la plaine alluviale et dans la zone boisée située au nord (aléa de référence nul à négligeable pour toutes les configurations) ; · Des mouvements de terrain liés au retrait / gonflement des argiles, avec un aléa faible à moyen sur le ¾ du territoire communal, un aléa fort au nord sur les coteaux mais aussi en limite communale, avec Longueil Sainte Marie, à l'ouest, · Diverses zones à dominante humide, présentes le long de l'Oise, en limite est et ouest du territoire, ainsi qu'entre la RD 200 et la voie ferrée sur des terres actuellement agricoles ; · Une nappe affleurante sur le ¾ du territoire communal, principalement au nord de la RD 200 ; - Un environnement industriel entraînant un classement de deux sites industriels non soumis au régime Seveso (laboratoire Varenne, Lafarge Granulats). 	<p>Les risques sont pris en compte dans le projet communal</p> <p>La zone du figeron est concernée par l'aléa mouvements de terrain liés aux cavités et un aléa moyen pour les coulées de boue</p>	Moyen	Non

Nuisances	Sans objet		Faible	Non
Mobilité - Déplacement	Création de voirie et liaisons douces		Faible	Non
Energie	Sans objet		Faible	Non
Pré-analyse des effets cumulés potentiels :				
Présence de projets connus :	Enjeux préssentis vis-à-vis du projet ou du plan-programme :	Niveau d'enjeu :	Concultation du service expert⁴ :	
Icpe Lafarge Granulats attend l'élaboration du PLU afin d'étendre son activité	L'ICPE fera l'objet d'une étude d'impact	Faible	Non	
Pré-analyse de la compatibilité du projet ou du plan-programme avec les autres plans-programmes :				
Plans-programmes concernés :	Enjeux préssentis vis-à-vis du projet ou du plan-programme :	Niveau d'enjeu :	Concultation du service expert⁴ :	
- SDAGE du bassin Seine-Normandie - SAGE Oise-Aronde - SCoT de la basse Automne et de la Plaine d'Estrées	Projet compatible	Faible	Non	

IV. Propositions DREAL

Principaux enjeux préssentis :	Services experts à consulter et modalités de consultations :	Orientation :	Proposition d'évocation pour le CGEDD⁶ :
Paysage, biodiversité	Paysage, SEN, ARS, DDT, STAP 60	enjeu fort	Non
Date de validation en réunion de pôle :	7/07/16		
Nom du chargé de mission instructeur :	Bénédicte Jénot		
Signature du responsable :	Frédéric BINCE		

V. Réponse MRAE

Autres enjeux	Autres services experts	Orientation :	Avis	Proposition d'évocation pour le
----------------------	--------------------------------	----------------------	-------------	--

pressentis :	à consulter et modalités de consultations :		collégial	CGEDD :
Date de la délibération :		22/08/16		
Nom du coordonnateur :		Denise LECOCQ		
Validé par la MRAE du :				

V. Motivations de la proposition de décision

Synthèse des retours des contributeurs	
Analyse	
Proposition de décision	